

G.R.E.C.

n° 56.57.58



Notre-Dame d'Hortus (Ceyras)

photo Robert Dunoyer

ASPIRAN :

Un bac très utile, mais bien encombrant !

En aval de Canet, l'Hérault se met à serpenter ; de sorte que les eaux, plus hésitantes, ont provoqué au cours des temps la formation d'une île bordant les terres d'Aspiran. Nos aïeux avaient profité de cette situation favorable pour installer un moulin sur la rive droite du fleuve : le moulin de *Garrigues*. Le nom est un peu surprenant car on imagine mieux la garrigue sur des coteaux qu'en bordure d'un cours d'eau ; en réalité, il s'agit plutôt, pensons-nous, d'un nom de personne : un seigneur de Garrigues qu'on retrouve dans le compoix d'Aspiran ; à une date pour l'instant inconnue, et peut-être dès le Moyen-Age, ce moulin devint possession de l'abbaye d'Aniane. Dans ce moulin à blé (le "moulin bladier") tout laisse penser que, dès avant 1789, le travail était confié à un meunier nommé *Caussat*, ayant une maison à Aspiran.

Viennent 1791 et la vente des Biens Nationaux : possession du clergé, le moulin est vendu aux enchères et acheté par des habitants d'Adissan, qui en seront propriétaires, mais en laisseront l'exploitation au meunier *Caussat* (qu'il s'agisse de celui dont nous avons parlé, ou de son fils, ou de son frère, car à cette époque-là tous les hommes sont meuniers dans la famille *Caussat*).

Ce moulin est relativement important puisqu'il a deux meules (ce qui fait souvent employer le pluriel dans les textes lorsqu'on parle de lui). Probablement depuis longtemps déjà, on l'a doté d'un bac, établi sur l'Hérault et facilitant le passage d'une rive à l'autre, pour les ouvriers qui viennent y travailler et pour les marchandises ; et on n'a pas oublié sur la berge, une maison pour loger le passeur. Tous ces détails figurent nettement dans le document de vente de 1791 : "(des moulins) avec leurs dépendances, nommément un bac servant à l'exploitation de ces moulins et la maisonnette servant au logement du bachelier".

En juin 1826, Jean-Pierre *Caussat*, qui jusque-là avait le moulin en fermage, rachète le moulin et avec lui, bien sûr, ses dépendances. Toutefois, il va prendre des précautions ; car il sait parfaitement qu'une loi du 6 frimaire an 7 a abrogé tous les titres, contrats et arrangements antérieurs relatifs aux passages d'eau ; en clair, à partir de cette date, l'Etat s'est réservé les bénéfices pouvant résulter des installations de bacs pour le passage des voyageurs et des marchandises. C'est pourquoi Jean-Pierre *Caussat*, devenu propriétaire du moulin et de ses dépendances a sollicité et obtenu dès juillet 1827 l'approbation du Ministère des Finances pour avoir "un bateau particulier pour son usage personnel ou celui des ouvriers et domestiques nécessaires à l'exploitation du moulin".

Cependant, il a peut-être déjà une autre idée en tête, car beaucoup d'habitants de la contrée souhaitent que le bac puisse être à la disposition de tous. En bordure de l'Hérault, il n'y a que de mauvais chemins qui rendent la circulation difficile ; quand il faut contourner par Canet ou Bêlarga, le trajet devient ainsi très long. De sorte qu'en 1829, *Caussat* va demander à exploiter son propre bac pour le service public, sur une durée de cinq ans, et en versant à l'Etat... 20 francs par an ! Le maire d'Aspiran appuie la demande, mais l'administration des Contributions Indirectes se fait tirer l'oreille comprenant toute l'ambiguïté qui réside dans le fait de mêler propriété privée et service public ; pourtant le Préfet accepte.

Première époque

La bataille se prépare.

L'autorisation donnée a fait au moins un mécontent : un certain *Combes* propriétaire à Bêlarga et Aspiran. Mais *Combes* va attendre avant d'agir. Ce n'est qu'en novembre 1834 qu'il écrira au Préfet : sachant que le contrat de *Caussat* va prendre fin, il adresse une lettre dans laquelle, non seulement il attaque le meunier pour l'usage qu'il fait du bac, mais encore il se propose comme candidat susceptible d'obtenir la concession, en faisant de la surenchère : *Caussat* versait 20 F, il en versera 40 ! ; et, sans plus de scrupules, il annonce qu'il logera le bachelier dans la maisonnette prévue à cet effet ; nous avons vu qu'elle dépendait du moulin ; le Préfet s'appuiera sur cet argument pour repousser la demande et aussi sur le fait que ce bac est très proche de celui de Bêlarga. Et *Caussat* verra sa concession renouvelée encore pour 5 ans. Fureur de *Combes*. Des lettres précisent qu'il règne "une grande inimitié" entre les deux hommes ; on le comprend aisément. Le contrat sera encore renouvelé en 1841, mais, quand approche la fin de celui-ci, tout se gâte.

La guerre ouverte.

Car le 12 novembre 1846, l'administration fait afficher dans tous les postes de bacs environnants, l'annonce de plusieurs réadjudications de bacs, dont celui de Garrigues. *Caussat* qui n'a pas été prévenu, se dit très surpris ; déjà il cherche comment ne pas être vaincu ; or l'affiche précise que les adjudicataires seront tenus d'acquiescer le matériel des détenteurs qui les ont précédés. Il est clair que *Caussat*, court-circuité par l'administration, n'a aucune envie de céder son bateau qui lui est d'ailleurs indispensable pour le moulin. Il est tout aussi clair que le sieur *Combes* a pensé qu'il était temps d'assouvir sa jalousie : il n'apparaît pas au grand jour ; mais indirectement, il met

en avant un certain Jean *Jullien*, dit *Bourellys*, habitant jusque-là Bêlarga, mais devenu instituteur aux Aires, canton de Saint-Gervais. Caussat ne pose pas sa candidature, et Bourellys devient concessionnaire : il restera instituteur, et son père occupera la fonction de passeur.

Mais le marché était établi sans compter sur la finesse de notre meunier, qui va exploiter à fond toute l'ambiguïté que l'administration signalait dès 1829 et dont il est parfaitement conscient. Alors commence une guerre qui va durer plusieurs années.

Guerre entre les différents services administratifs : Préfecture, Sous-Préfecture, Ponts et Chaussées, Contributions Indirectes et même Tribunal de 1^{re} Instance. Chacun entrera à son tour dans la ronde, et chacun à son tour se dépêchera de déclarer son incompétence dans l'affaire, renvoyant le dossier à un service jugé plus compétent !

Par exemple, c'est la lettre datée du 26 novembre 1847, émanant de l'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées de Béziers : "Avant la communication de ces deux pétitions, j'ignorais complètement l'existence de ce bac qui n'est pas mentionné sur ma statistique et à l'adjudication duquel je ne fus pas appelé... Dans l'ignorance la plus complète dans laquelle je me trouve sur la manière dont ce bac a été établi et affermé, il m'est impossible d'examiner ces questions de propriété qui me paraissent devoir être traitées par Monsieur le Directeur des Contributions Indirectes". Nous pourrions également citer le Préfet, répondant au Sous-Préfet de Lodève qui l'a sollicité d'intervenir : "Si le Sieur Caussat est propriétaire de la maison ainsi qu'il le prétend, il doit s'adresser aux tribunaux pour la faire restituer. S'il s'agit d'une discussion entre particuliers, les tribunaux sont là pour la vider". Or les tribunaux, prévenus des désordres à Garrigues prétendent qu'ils ne sont au courant de rien quant à l'adjudication et ne peuvent intervenir...

Pendant ce temps, que se passe-t-il réellement sur les bords de l'Hérault et de quels désordres s'agit-il ?

La première manche du match a eu lieu dès le 1^{er} janvier 1847, date de départ de la nouvelle concession. Caussat occupe la place avec son bateau qu'il n'a aucune intention de céder ; il faudra une intervention dite "autoritaire" de l'administration, pour que, le 15 mai 1847, le père de Bourellys converti en passeur, puisse prendre la place, avec un nouveau bateau qu'il a bien fallu acheter puisque Caussat garde le sien en toute propriété. Malgré ce demi-succès, le pauvre homme ne mène pas une existence facile : le meunier est passé à la phase de harcèlement ; depuis les Aires, son fils écrit au sous-Préfet, "Caussat vient s'attraper à la corde qui sert de conducteur à mon bac pour passer le sien". Le mois suivant, sa lettre est une vraie supplique au Préfet : "Daignez donc, Monsieur le Préfet, je vous en prie mains jointes, faire procéder à mon installation". Il a raison ; car si une des administrations, les Contributions Indirectes, a bien fait acte d'autorité au mois de mai, il n'en reste pas moins que c'était aux Ponts et Chaussées à procéder officiellement à l'installation : mais comment faire puisqu'ils ignoraient tout, comme nous l'avons vu plus haut... Sans doute Bourellys avait-il la naïveté de croire que cette consécration augmenterait son autorité et celle de son père ? C'était pure illusion... Plus d'un an après le début de la concession, c'est-à-dire après douze mois de guerre, le pauvre instituteur qu'on imagine bien gêné d'avoir encore à intervenir, reprend une fois de plus sa plume sergent-major pour se plaindre au Préfet : "Quoique persuadé que l'affaire du bac de Garrigues doit vous être très fatigante, je ne puis cependant m'empêcher de vous exposer les cas dans lesquels se trouve mon père" ; et il

énumère : "la masure du batelier occupée en permanence par 5 personnes, anciens bateliers, qui l'insultent, se vantent qu'ils le noyeront, interceptent le passage" ; plus loin il poursuit : "dernièrement son bac qu'on attache chaque fois que la rivière devient forte à la place du bac du gouvernement, fut cause que celui-ci coula à fond" ; enfin conclut-il : "mon père est volé de tout ce qu'il laisse dans le bac ou alentour".

Pourtant peu à peu les esprits se calmeront et Bourellys restera un plus paisible concessionnaire jusqu'au 31 décembre 1858. Remarquons en passant que l'Hérault ne lui était guère favorable ; car maintenant que Caussat s'était tu, ce sont les inondations survenues en 1857 qui ont causé les ennuis en faisant perdre plusieurs fois le câble conducteur. Faute de moyens financiers, le bac est resté des mois entiers sans pouvoir fonctionner, et le pauvre instituteur devait malgré tout payer son abonnement à l'Etat...

Alors, savourant secrètement la défaite du rival, Caussat devient à nouveau adjudicataire !

L'histoire de ce bac qui rendait si bien service aux riverains aurait pu s'arrêter là. Mais il n'en est rien : nous allons le retrouver dans une seconde période, dans une nouvelle histoire, toujours aussi utile, mais toujours aussi encombrant !

Deuxième époque

Quand le bac colle aux doigts

Nous sommes vers 1880. Plusieurs changements se sont produits : Caussat a vendu le moulin quelques années plus tôt à Casimir Maistre de Villeneuve, et Bourellys a été remplacé par un autre passeur. Sans que nous en ayons la certitude, tout nous laisse croire qu'il n'y a plus qu'un bac, celui du moulin, mais qui assure le service public ; on a retrouvé la situation précédant 1846. En 1873 le pont de Canet a été incendié ; c'est pourquoi les riverains continuent à trouver le bac très commode.

Ces quelques mises au point nous conduisent jusqu'en 1883, au moment où Jules Maistre devient propriétaire du moulin... et de ses inévitables dépendances !

Ce nouveau propriétaire envisage de transformer le moulin en usine ; là sont ses préoccupations principales ; le bac l'ennuie probablement plus qu'il ne l'intéresse, mais les usagers sont là ; on ne peut le supprimer. Il croit trouver la solution à son problème en cédant le bail relatif au bac à une autre personne. Impossible, dit l'administration. Encore quelques temps de soucis et l'administration elle-même propose le moyen de résoudre l'affaire : on fera une location. Jules Maistre est donc obligé de penser au bateau beaucoup plus qu'il n'aurait voulu ; pourtant il a l'esprit ailleurs ; près de son usine aux techniques modernes pour l'époque, un bac paraît bien obsolète ; d'autant plus qu'il n'est pas neuf et lui coûte cher en réparations. La décision sera prise en 1890 pour essayer, sinon de s'en débarrasser totalement, du moins de rendre la charge moins lourde : il provoque une réunion à trois : lui-même, et les maires d'Aspiran et Tressan : les populations de ces deux communes sont les plus intéressées à l'existence du bac, car la voie fluviale est pour elles la plus courte distance de l'une à l'autre.

Un accord entre les trois est conclu. Hélas, il n'est qu'oral ! Et à cause de cela, nous allons voir à nouveau notre bateau se convertir en pomme de discorde ! Voici une nouvelle fois le Préfet dans la ronde : le 4 août 1890, J. Maistre l'informe : "J'avais consenti cette concession (du bac, aux deux communes) non seulement à titre gra-

tuit, mais encore en gardant à ma charge les grosses réparations du bac dont le chiffre avait été fixé ultérieurement à 75 F par an dans nos accords verbaux. Mais ces accords ne fixaient pas la durée de cette cession, et comme elle est fort onéreuse, pour moi... je suis libre de reprendre mon matériel". Il prévient les communes, dit-il, mais celles-ci n'en tiennent pas compte, deviennent arrogantes ; alors ajoute J. Maistre, "devant ces prétentions et désireux d'éviter un conflit, j'ai préféré dès le trois août, faire acte de donation (devant notaire)".

Voilà enfin J. Maistre débarrassé de son fardeau : d'autres vont prendre la relève !

Quand le bac provoque des nuits blanches.

Le cadeau de Jules Maistre était un peu le cadeau empoisonné. Un an ne s'est pas encore écoulé, que les maires doivent écrire au Préfet : "le bac dont M. Maistre a fait donation est hors d'usage". Que faire ? On imagine les discussions sur la place, à Aspiran et à Tressan ; on y énumère probablement les pour et les contre des solutions envisagées. De part et d'autre de l'Hérault les conseils municipaux délibèrent ; on pense à réparer, à acheter, à faire construire ; on demande des devis aux constructeurs de bateaux d'Agde ; on parle d'emprunt et on compte les centimes additionnels à prévoir pour un remboursement sur 25 ans ! Enfin, on constitue des dossiers ; beaucoup de dossiers bourrés de colonnes de chiffres. Nous retrouvons en effet, la ronde administrative : Préfecture, sous-Préfecture, Travaux Publics, Ponts et Chaussées, Contributions Indirectes, Agents Voyers,... ; cette fois, au lieu de renvoyer les dossiers parce qu'on est incompétent, on les renvoie pour compléments d'informations ; tout cela devient très lourd, et il est facile de penser que les maires, leurs conseillers, leurs employés, ont dû passer bien des nuits blanches à recompter leurs opérations (...sans calculatrice !).

Remarquons cependant qu'un certain optimisme, une confiance en l'avenir paraît régner à travers tant de papiers. Pour nous qui avons le recul du temps, cette attitude est un peu surprenante ; elle nous donne l'impression d'un acharnement à s'accrocher à une ère qui s'efface : aux mêmes dates en effet, et tandis qu'on se penche avec tant de soucis sur tous ces chiffres, le train circule déjà tout le long de l'Hérault et les routes sont améliorées l'une après l'autre ; plusieurs bacs ont déjà été supprimés. Mais la balle est lancée et continue sa trajectoire : sur rapport du Ministère de l'Intérieur, et en date du 30 juin 1892, le président de la République, Carnot, autorise l'emprunt demandé.

Vieillesse heureuse ?

Ainsi le bac a continué, malgré le rail, malgré la route, malgré les crues du fleuve. Jusqu'à quelle date ? Il est difficile de le savoir avec exactitude : certaines personnes aujourd'hui âgées, pensent que dans leur jeunesse il y était encore, mais pas de façon continue ; dans les grandes occasions, c'est-à-dire surtout au moment des fêtes dans les villages. Quel était son statut alors ? Nous l'ignorons. Il n'est pas interdit de penser qu'il a vécu ainsi, de soubresaut en temps de repos, peut-être sous un contrat local un peu mystérieux, jusqu'à une mort définitive qui pourrait bien se situer à la veille de la seconde guerre mondiale.

Georgette BIROUSTE

Sources : la plupart des éléments utilisés dans cet article proviennent du dossier 3S-175 des Archives Départementales de l'Hérault.

passage de l'Hérault



Annuaire de l'Hérault et des Vignobles du Midi

1913 - 96^e année

ASPIRAN

244. **ASPIRAN** (les Aspiranais). — A 48 kil. de Montpellier et 25 kil. de Lodève. — Altitude, 79 mètres. — 1.525 habitants. — 545 électeurs. — Superficie, 1.614 hectares. — ☒, ☙, ☚.

Armes d'Aspiran. — D'azur à un paître losangé d'or et d'argent.

Cours d'eau, Hérault, Dourbie.

Principales productions, vin rouge, vin blanc, huiles, amandes, chas-selas.

Curiosités, Eglise et Calvaire et, surtout dans l'église, le maitre-autel et les fonts baptismaux.

Fête patronale, le 28 août (St-Julien), le dimanche qui suit.

Foire, le lendemain lundi.

Bureau de bienfaisance, Raspail, receveur, à Clermont.

Maire, Albert Aumelas (A ☙).

Adjoint, A. Arnaud.

Conseillers, A. Pouget, D. Pouget, Bousquet, Gros, Lairis, Liotard, J. Pastourel, Paul Pastourel, Lugagne, Gaulfre, Bousquet, Miquel, Grandet, Germa.

Secrétaire de la mairie, Louis Is-sert.

Receveur munic., Raspail, à Clermont.

Curé, J. Vallat.

Vicaire, Gustave Cabassut.

Notaire, Maurice Combes.

Médecin, Bonnery.

Vétérinaire, Roques, à Pézenas.

Institutrices, Mmes Bertrand, En-jalric.

Instituteurs, Galy, Enjalric.

Ecoles congréganistes, Frères ma-ristes.

Postes et télégraphes, Mlle Faure.

Passage du facteur, 9 h., 15 h. et 18 h.

Chef de gare, Barsalou.

Receveur-buraliste, J. Lieuze.

Garde champêtre, Paul Bousquet.

Agent de police, Duviols.

Sociétés, Secours mutuels les Francs-Travailleurs, et la Fraternelle.

Affinage, J. Jouglu.

Bois et charbons, Allingry, Bour-reilly.

Bouchers, Pallot, Alligné, E. Ca-bassut, L. Cabassut.

Boulangers, E. Granier, Cruzel, Feurière, Alph. Got.

Bourelleur, Allingry.

Cafés, du Commerce, de la Poste, de France.

Cantonier, Ollier.

Charrons, Bourrelis, Alengry.

Chaussures (march. de), Léon Bans, Mathias Cabassut.

Coiffeurs, Em. Barral, Dan. Bar-ral.

Cordonniers, Pagès, Pallot, Privat.

Courtiers en vins, Ernest Pas-tourel, Charles Montagné, Sou-lairiol, A. Gouneaud, Arnaud, Bezombes, Brusque.

Droguerie vinicole, pharmacie Char-les Bardou, Béziers.

Engrais, Satger, Bezombes, Sou-lairiol, Montagné.

Entrepreneurs de travaux publics, Arnaud, Houlès, Malvy frères.

Epiciers, Cabassut, Mathias, Marie Combet, Silhol, Bans, Affre, Vve Bénézech, Elie Ayot, Gonzague Ayot, Lairis, Belhon, Semeuse du Sud.

Ferblantier-lampiste, Albert Furiati.

Forgers, Bonnet, Bernadou, Du-rand.

Fruits et primeurs, Albert Pallot, Bezombes, Vve Combet.

Jardiniers, Combet frères, Tar-roux.

☞ **Journaux** (vendeurs de), Ca-bassut, Duviols.

Laitiers, Cros, Cairon, Huc.

Lingerie et blanc, Mathias Cabas-sut.

Magons, Malvy frères, Arnaud.

Menuisiers, Pastourel, Benoit, Jules Arnal.

Mercier, Mathias Cabassut.

Modes et Confections, Milles Du-viols, Maria Dardé, Cros, Vve Sabatier.

Modiste, Julienne Péret.

Nouveautés, Mathias Cabassut.

Pâtissier, Hippolyte Combes.

Pharmacien, Forestier.

Plâtriers, E. Mary, L. Sablayrolles.

Plombiers-zingueurs, Furiati frères.

Produits agricoles, ☞ Poudre

J.-J. A. Barthès, véritable stéatite

cuprique, Carcassonne (Aude).

Quincaillier, A. Furiati.

Serruriers, François Thérôn, Jean Cateau.

Tailleur d'habits, Escuret.

Tartres, Jouglu frères.

Tonneliers, Vernot, Louis Dors,

Jeanjean, Silhol.

Vins (négoc. ou), Armand Far-gues.

Volailles, Vve Combet, Ayol, Lai-ris.

Analyse des Vins

P. SLIZEWICZ

PHARMACIEN

Chimiste du Syndicat du commerce

en gros de Cette

Chimiste expert près la Cour d'appel

et le Tribunal civil

37, Grand'Rue, CETTE

(V. ann. couleup, p. 87, milieu

du livre.)

Principaux propriétaires, P. Arnal,

Bonnafy, Louis Jeanjean, Ar-

mand Fargues, J. Maistre,

Servent, J. Granier, A. Com-

bet, Pierre Bourrellys, abbé

Gustave Cabassut, Galtié.

☞ **Fabrigues** (Aligné).

☞ **Moustèzes** (Galtié).

☞ **de Gourdibeau** (Servent).

☞ **Garrigues** (J. Maistre).

☞ Aspiran, gare, prix 0 fr. 3.

HAMEAUX : Mas Alligné, 1 kil.; Gar-

rigues, 2 kil.; La Tuilière, 3 kil.

Mas Lautier, 3 kil.; Mas Siau, 2 kil.

☞ (V. et U., Cie du Midi), à 1 kilom. 500. — **Terrains siliceux et calcaires.** — Récolte moyenne, 80.000 hectos, dont 10.000 hectos vin blanc. — **Cépages :** Aramon, Carignan, Alicante-Bouschet, mélange à la cuve ; Clairette et Chasselas. — **Vins rouges,** excellents demi-montagne, joli rouge, souples, fruités, 10° moyenne. **Vins blancs,** Clai-rette réputés, 12 à 15°. — **Expéditions de raisins primeurs Chasselas.** — **Mise en gare,** 1 franc par fût. — **Charroi pour Béziers,** 1 fr. 30 par hecto.

NÉGOCIANT. — Armand Fargues.

COURTIERS. — J. Arnaud, Bezombes père, Brusque, A. Gouneaud, Charles Montagné, Ernest Pastourel, Soulairiol.

Arnal (Paul), la Plaine	3.500
Barral frères	500
Bezombes (Joseph)	750
Bezombes (Paul)	300
Bonnafy (Vve)	1.500
Bonnery (Mlle)	800
Bonnery (docteur)	700
Bourrellys-Cambre	2.000
Brusque (Joseph)	500
Cabassut (Achille)	600
Cabassut (Adrien)	300
Cabassut (Gustave)	500
Cambre cadet	600
Combes (notaire)	500
Combet (Achille)	700
Combet (Dieudonné)	800
Combet (Joseph)	700
Couzin (Paul)	500
Dors (Joseph)	250
Escuret	500
Escuret (Victorien)	2.000
Fargues (Armand)	400
Fournier (Antoin)	400
Gabriel (Jean)	600
Gabriel (Vve)	1.000
Galtié, Les Moustèzes	500
Gence (Polydore)	400
Gontier (Emmanuel)	2.700
Gouneaud frères	700
Granier (Gaston), la Tuilerie	1.000
Granier (Joseph)	500
Granier (Vve Polydore)	200
Guibal (Jean)	600
Issert (David)	1.800
Jeanjean (Louis)	250
Jeanjean (Paul)	500
Lairis aîné	500
Lairis (Joseph)	250
Léotard (Paul)	1.200
Maffre (Vve)	1.500
Nicolas (Etienne)	400
Ollier (Léon)	700
Pablou (Albert)	400
Pablou (Albini)	400
Pablou (Charles)	400
Pablou (Joseph)	400
Pablou (Saturin)	400
Pascal (Louis)	500
Pastourel (Ernest)	300
Pastourel (Paul)	250
Pastourel (Théodore)	500
Pouget (Emile)	400
Ralite (Vve)	500
Rasigade (Emilie)	400
Reynaud (Pierre)	500
Riquet, Dourbie	3.000
Servent (Paul), Gourdibeau	3.000